

poléon d'arrêter l'ennemi sur l'Isonzo; ses débuts, comme commandant en chef, furent médiocres. Il dut se replier sur Mestre, puis sur Sacile, où il fut battu par les troupes de l'archiduc Jean; continuant son mouvement rétrograde, il recula jusqu'au delà de Padoue. Il fallut, pour lui permettre de reprendre l'offensive avec avantage, les renforts et le secours que lui apportèrent Macdonald et Grenier. Après une suite de victoires remportées à Tarvis, à Malborghetto, à Leoben, il put faire sa jonction à Vienne avec la grande armée, et contribuer au succès de la bataille de Wagram, dans la journée du 6 juillet 1809.

Cependant Napoléon songeait à dissoudre son mariage avec Joséphine et à s'unir avec une princesse de la maison d'Autriche; Eugène Beauharnais accepta le singulier rôle de préparer sa mère au divorce et d'annoncer lui-même au Sénat la déchéance de l'Impératrice. Il ne reçut d'ailleurs, pour prix de sa résignation, que la survivance du grand-duché de Francfort. Il ne se rendit pas moins auprès de l'Empereur, lors de la cérémonie de son nouveau mariage, refusa, au dire de quelques biographes, le trône de Suède que lui aurait offert Duroc de la part de Napoléon, et revint en Italie. Bientôt éclata la guerre contre la Russie. Eugène, toujours docile à la volonté impériale, se dirigea sur le Tyrol pour se réunir à la grande armée qui s'avancait vers la Pologne. A la tête du 4<sup>e</sup> corps, dont il avait le commandement, il assista, dans cette campagne, aux combats d'Ostrovno, de Witepsk, de Smolensk, et à la bataille de la Moskowa. Pendant la retraite mémorable qui suivit l'occupation de Moscou, il montra de la résolution et de la persévérance; au passage de la Bérésina, il perdit presque tous ses hommes. Sa conduite lui attira de grands éloges de Napoléon, qui le choisit pour succéder à Murat, quand celui-ci annonça l'intention de retourner dans ses Etats. Eugène rallia les débris de l'armée, les ramena du fond de la Pologne jusqu'au milieu de la Saxe, contribua, le 2 mai 1813, à la victoire de Lützen, mais dut quitter précipitamment l'Allemagne pour aller défendre l'Italie, menacée par la cour de Vienne. Là, il tint quelque temps en respect l'armée ennemie, jusqu'au moment où les défections du roi de Bavière et de Murat l'obligèrent à se réfugier derrière le Mincio; bientôt l'entrée des alliés à Paris et l'abdication de Napoléon rendirent sa résistance inutile (avril 1814). — On a prétendu, non sans vraisemblance, qu'Eugène fit à cette époque tous ses efforts pour obtenir de la coalition des conditions spéciales qui lui eussent garanti la possession du royaume d'Italie. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il s'empressa de faire transporter à Mantoue ce qu'il avait de plus précieux, et de se retirer en Bavière après avoir adressé à son armée une proclamation où il disait : « Soldats français ! vous allez reprendre le chemin de vos foyers; il m'eût été bien doux de pouvoir vous y ramener : dans d'autres circonstances je n'eusse cédé à personne le soin de conduire au terme du repos les braves qui ont suivi avec un dévouement si noble et si constant les sentiers de la gloire et de l'honneur. » Le prince gagna le Tyrol sous la protection du colonel autrichien commandant la place de Roveredo, qui mit à sa disposition sa voiture, son uniforme, ses gens, sa livrée. Arrivé à Munich, où il apportait une somme de trente millions, il fut doté par le roi Maximilien du duché de Leuchtenberg et de la principauté d'Eischstaedt.

Enfin, il se risqua à se rendre à Paris, et à présenter ses devoirs à Louis XVIII, qui accueillit avec beaucoup de distinction le « marquis de Beauharnais ». En même temps, il tâchait de gagner les bonnes grâces des souverains étrangers; il assista même au congrès de Vienne, et sollicita particulièrement du czar Alexandre une principauté, qu'il ne réussit pas à obtenir. Le retour de l'île d'Elbe, et la nouvelle distinction qu'il accepta alors de Napoléon (il fit partie de la Chambre des pairs des Cent-Jours), le rendirent suspect à la seconde Restauration. Malgré l'attitude extrêmement réservée qu'il observa en 1815 à l'égard de l'Empereur il dut, après Waterloo, quitter la France, et se retirer à Bayreuth, puis à Munich, où il passa les dernières années de sa vie, devenu absolument étranger à sa patrie et exclusivement occupé de régir et d'accroître son immense fortune.

**BEAUJOUR** (LOUIS-AUGUSTE FÉLIX, BARON DE), membre du Tribunal, député de 1831 à 1834, et pair de France, né à Callas (Var), le 28 décembre 1765, mort à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1836, fit ses études à Aix et les termina à Paris, puis il entra dans la carrière diplomatique, fut successivement secrétaire de légation à Munich (1790) et à Dresde (1791), consul général en Grèce (1794), puis, en 1799, consul général chargé d'affaires en Suède. De retour à Paris en 1800, il obtint un vif succès par la publication d'un remarquable ouvrage intitulé : *Tableau du commerce de la Grèce, formé d'après une année moyenne depuis 1787 jusqu'en 1797*. Peu de temps après, il fut appelé au Tribunal, où il prit assez souvent la parole et dont il fut le secrétaire (21 juin 1803), puis le président (24 octobre). Deux nouveaux opuscules de lui, l'un sur le *Traité de Lunéville*, l'autre sur le *Traité d'Amiens*, parus en 1801, fixèrent l'attention du 1<sup>er</sup> consul, qui confia à Beaujour, après qu'il eut quitté le Tribunal, l'emploi de commissaire général à Georgestown (Etats-Unis). Il rapporta de cette mission un nouveau livre : *Aperçu des Etats-Unis au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle*, dont il fit hommage, en 1814, à la Chambre des pairs. La Restauration nomma le baron de Beaujour consul général à Smyrne, en mai 1816, puis, l'année d'après, inspecteur général de tous les consuls du Levant. En cette qualité, il visita les Echelles et les divers établissements français. Il reçut le titre de baron à son retour à Paris. Il se remit alors à ses études favorites, écrivit encore plusieurs ouvrages politiques et statistiques : une *Théorie des Gouvernements* (1821), un *Tableau des révolutions de la France*, un *Voyage dans l'empire ottoman*, etc., avec tableaux et cartes. Le 5 juillet 1831, le 3<sup>e</sup> collège électoral des Bouches-du-Rhône (Marseille), où ses services, pendant son administration de consul, l'avaient rendu populaire, le désigna, par 162 voix sur 175 votants et 468 inscrits, pour le représenter à la Chambre des députés, où il siégea dans la majorité ministérielle jusqu'à la fin de la législature sans s'y faire remarquer. Non réélu au renouvellement de 1834, il fut appelé, le 11 septembre 1835, un an avant sa mort, à la Chambre des pairs par Louis-Philippe. Le baron Félix de Beaujour était membre correspondant de l'Institut et officier de la Légion d'honneur du 30 avril 1836.

**BEAULIEU**, ministre des Finances de mars à juillet 1792. Il n'a pas été possible de trouver un seul document d'état civil sur ce ministre,

qui, modeste commissaire de la comptabilité nationale, fut nommé « ministre des contributions publiques » en remplacement de Clavière, par l'influence du député Chapelier. En rendant compte de la situation de son ministère, 4 mois après, il donna sa démission, qui fut acceptée, fut arrêté pendant quelques jours, et disparut de la scène politique.

**BEAUMELIN** (FRANÇOIS-JOSEPH), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Thaan (Haut-Rhin), le 18 avril 1761, mort le 16 février 1834, devint avocat au Conseil souverain d'Alsace en 1785, et exerça en 1790 les fonctions de membre du directoire du district de Belfort. L'année suivante (4 septembre 1791) il fut élu député du Haut-Rhin à l'Assemblée législative, par 192 voix sur 367 votants. Il ne fit point partie de la Convention nationale. Arrêté comme fédéraliste en 1793, il devint, après le 9 thermidor, substitut de l'agent national du territoire de Belfort. Il reprit ensuite sa place au barreau de Colmar.

**BEAUMETZ** (DE) — Voy. BRIOIS.

**BEAUMONT** (CHRISTOPHE-ARMAND-PAUL-ALEXANDRE, VICOMTE DE), député de 1824 à 1830, né à Paris, le 30 décembre 1770, mort à Pau (Basses-Pyrénées), le 12 juillet 1841, appartenait à l'armée et à l'administration préfectorale, il fut notamment préfet des Basses-Pyrénées. Le 6 mars 1824, élu député par le collège de département de la Dordogne, avec 145 voix sur 204 votants et 323 inscrits, il vota à la Chambre avec les royalistes constitutionnels, défenseurs de la Charte, et combattit la politique de M. de Villèle. Les libéraux du temps le considéraient (*Biographie des députés de la Chambre septennale*) comme « un caractère plein de noblesse, de fermeté et d'indépendance. » Il monta quelquefois à la tribune, notamment lors de la discussion sur le milliard des émigrés, et soutint, dans la séance du 7 février 1825, que « le roi n'avait pas plus le pouvoir de sanctionner la spoliation d'une classe que la spoliation d'un particulier, et que la Charte n'avait entendu que préserver les acquéreurs de poursuites judiciaires. Pour satisfaire à tous les vœux, il faut rendre à chacun ce qui lui appartient : les biens aux émigrés et l'indemnité aux acquéreurs ». Il fut l'auteur de plusieurs propositions assez importantes, dont l'une, présentée de concert avec M. Mestadier, dans la séance du 30 avril 1825, avait pour objet d'obliger les ministres à apporter, dans la session suivante, les comptes de leurs opérations relatives à la guerre d'Espagne et de la liquidation définitive des fournitures faites par le munitionnaire général. Cet amendement, qui fut adopté par la Chambre, fit alors un certain bruit.

Le vicomte de Beaumont fut réélu le 24 novembre 1827 (173 voix sur 204 votants, 309 inscrits). Il échoua au renouvellement du 3 juillet 1830 avec 97 voix, contre M. Chilhaud de la Rigaudie, élu par 116 voix. Chevalier de la Légion d'honneur, il fut retraité comme préfet le 8 juin 1833.

**BEAUMONT** (FÉLIX-BELLATOR, COMTE DE, dit BEAUMONT DE LA SOMME), député de 1839 à 1848, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, et sénateur du second Empire, né à Paris, le 25 décembre 1793, mort à Paris, le 22 février 1866, prit part, comme officier, aux dernières campagnes du 1<sup>er</sup> Empire, fut fait prisonnier par

les Russes à la bataille de Dresde, et ne revint en France qu'en 1815. En 1816, il entra au 1<sup>er</sup> léger et devint capitaine en 1823; mais ses opinions bonapartistes le firent mettre en non-activité (1826). Il quitta alors définitivement l'armée pour se livrer dans ses propriétés à des travaux agricoles. Ses connaissances spéciales le firent admettre dans le Conseil général d'agriculture. Au Conseil général de la Somme, dont il faisait également partie, et plus tard, à la Chambre des députés, où il entra, le 2 mars 1839, comme l'élu du 7<sup>e</sup> collège de la Somme (Péronne), avec 331 voix, il traita tout particulièrement les questions agricoles. Réélu député successivement les 9 juillet 1842 et 1<sup>er</sup> août 1846, il prit une part active aux travaux des bureaux et des commissions et aborda aussi la tribune dans les discussions relatives aux divers projets d'adresse, aux budgets, aux sucres, aux fortifications de Paris, aux douanes, au recrutement de l'armée, aux chemins de fer, aux patentes, aux prisons, etc. C'était un orateur d'affaires. Il vota d'ailleurs régulièrement avec l'opposition et suivit en politique, jusqu'à la révolution de Février, les inspirations de Dupont (de l'Eure). Mais, la République proclamée, il ne compta point parmi les défenseurs du gouvernement démocratique. Le département de la Somme l'ayant envoyé à l'Assemblée constituante, le 23 avril 1848, le 1<sup>er</sup> sur 14, avec 138,463 voix, ce fut à droite qu'il alla prendre place, votant avec la majorité de l'Assemblée : le 26 août 1848, pour les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière; le 1<sup>er</sup> septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; le 2 septembre, pour le maintien de l'état de siège; le 2 novembre, contre le droit au travail; le 28 décembre, contre la réduction de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, pour la proposition Râteau; le 1<sup>er</sup> février, contre l'amnistie; le 21 mars, pour l'interdiction des clubs; le 16 avril, pour les crédits de l'expédition de Rome; le 11 mai, contre la demande de mise en accusation du président et de ses ministres.

Partisan du prince Louis-Napoléon Bonaparte, il ne cessa de soutenir, depuis son avènement jusqu'au 2 décembre 1851 inclusivement, la politique personnelle du président. Représentant à l'Assemblée législative (13 mai 1849) où le renvoya le département de la Somme, par 88,585 voix sur 106,444 votants et 169,321 inscrits, il siégea encore à droite, appuya l'expédition d'Italie et donna son suffrage à toutes les lois répressives soumises par le gouvernement à l'Assemblée. Après le coup d'Etat, M. de Beaumont fut compris dans la 1<sup>re</sup> promotion de sénateurs (26 janvier 1852); il courut ainsi, la même année, au rétablissement de l'Empire et vota, plus tard, la loi de sûreté générale. Son rôle au Sénat fut d'ailleurs peu important.

**BEAUMONT** (MARC-ANTOINE LA BONNINIÈRE, COMTE DE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Beaumont-la-Rance (Indre-et-Loire), le 23 septembre 1763, mort à Paris, le 4 février 1830, fut admis parmi les pages de Marie-Antoinette en 1777, et était capitaine de cavalerie en 1788. N'ayant pas émigré, il devint colonel du 5<sup>e</sup> dragons en 1793, et prit part aux campagnes du Nord et de Sambre-et-Meuse. En mission à Lyon, et incarcéré comme suspect, il fut condamné à mort; mais ses dragons le réclamèrent sur un ton qui ne souffrait pas de refus, et le sauvèrent.

Général de brigade à l'armée d'Italie, en

1797, il eut l'épaule traversée d'une balle, en avril 1797, au massacre des « pâques véronaises ». Chevalier de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, commandeur le 25 prairial an XII, il fut nommé général de division en 1803, grand-officier de la Légion d'honneur le 10 février 1806, et se battit courageusement à Austerlitz, à Iéna et à Eylau. Nommé membre du Sénat conservateur, le 14 août 1807, il fut créé comte de l'Empire le 26 avril 1808, commanda en 1809 le corps d'observation d'Augsbourg, et devint, à sa rentrée en France, premier chambellan de Madame, mère de l'Empereur, et grand croix de l'ordre militaire de Bavière. La première Restauration l'éleva à la dignité de pair de France (4 juin 1814) et lui donna la croix de Saint-Louis (27 juin 1814). Au retour de Gand, il commanda un corps d'armée à Paris et fut chargé de l'inspection des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> corps. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort. Il était beau-frère du maréchal Davoust.

**BEAUMONT** (ANDRÉ-CHARLES DE LA BONNIÈRE, COMTE DE), frère du précédent, député au Corps législatif de 1813 à 1815 et de 1815 à 1816, né à Beaumont-la-Ronce (Indre-et-Loire), le 6 juin 1768, mort à la Motte-Souzay (Indre-et-Loire), le 9 mars 1836, entra dans les pages de Louis XVI, n'émigra pas à la Révolution, et fut quelque temps sous l'Empire, chevalier d'honneur de l'impératrice Joséphine, et créé baron de l'Empire le 26 avril 1811.

Il vivait dans sa terre de Notre-Dame-d'Oé (Indre-et-Loire), lorsqu'il fut élu par le Sénat conservateur député au Corps législatif pour le département d'Indre-et-Loire, le 6 janvier 1813, et réélu, le 22 août 1815, par le collège de ce même département, avec 99 voix sur 190 votants et 244 inscrits. Il siégea au centre, et se fit peu remarquer dans ces courtes législatures.

**BEAUMONT** (LOUIS-NAPOLÉON LA BONNIÈRE, COMTE DE), pair de France, né à Paris, le 22 mars 1808, mort au château de Marly-le-Roi, le 27 septembre 1877, entra à la Chambre des pairs par droit héréditaire, le 6 mai 1833, après la mort de son père. Il y siégea obscurément jusqu'à la révolution de février 1848, sans que les documents parlementaires aient gardé aucune trace de son passage à la Chambre haute.

**BEAUMONT** (GUSTAVE-AUGUSTE LA BONNIÈRE, COMTE DE), député de 1839 à 1848 et représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, né à Beaumont-la-Chartre (Sarthe), le 16 février 1802, mort à Tours (Indre-et-Loire), le 30 mars 1866, entra dans la magistrature sous la Restauration, et y resta après 1830; il était procureur du roi au début du règne de Louis-Philippe. Chargé par le gouvernement, en 1831, d'une mission aux Etats-Unis afin d'étudier le système pénitentiaire américain, il s'acquitta de cette tâche avec M. de Tocqueville; à son retour, il fut désigné pour être l'organe du ministère public dans le procès intenté par la baronne de Feuchères à la famille de Rohan. Sur son refus, on le destitua. Il se retira alors dans son département et s'y occupa de travaux littéraires et historiques. Son voyage aux Etats-Unis lui fournit la matière de deux ouvrages qui lui valurent chacun un prix Monthyon, l'un sur le *Système pénitentiaire* en collaboration avec Tocqueville, l'autre sur

la question de l'*Esclavage*. Le 15 décembre 1839, les électeurs du 6<sup>e</sup> collège de la Sarthe (Mamers) l'appelèrent au siège de M. Letrône, décédé. Il prit place dans l'opposition dynastique, et se posa en adversaire résolu et redoutable des ministres doctrinaires de Louis-Philippe. Il parla sur les chemins de fer, sur l'Algérie, etc. Réélu, le 9 juillet 1842, avec 226 voix (287 votants, 368 inscrits), puis le 1<sup>er</sup> août 1846 avec 233 voix (299 votants, 362 inscrits) dans le même collège électoral, il fut également, à cette dernière date, l'élu du 4<sup>e</sup> collège de la Sarthe (Saint-Calais); il opta alors pour la circonscription de Mamers, et reprit sa place dans les rangs de la gauche constitutionnelle. En 1844, il proposa un amendement au paragraphe du projet d'adresse relatif à la politique extérieure, et intervint fréquemment dans le débat sur la réforme des prisons. En 1845, il soutint la proposition Rémusat sur les incompatibilités, celle de M. Vatry, sur les députés intéressés dans les marchés passés avec l'Etat, et celle de Crémieux en faveur de la réforme électorale. Son infatigable activité parlementaire était diversement appréciée: « Aucune fatigue ne l'arrête, aucun échec ne le décourage, » écrivait en 1846 l'auteur de la *Biographie des députés*. « Sa vie est un combat perpétuel où se déploient les ressources de son esprit et les qualités de son cœur. » Par contre, un biographe légitimiste (le *Procuste parlementaire*, l'appelle par dérision « ce grand cœur » et « ce beau génie », et le dépeint comme « une vanité impuissante qui se croit un Hercule, parce qu'elle fait le moulinet dans le vide avec un bâton de sureau. »

Après la révolution de février 1848, M. Gustave de Beaumont fut élu représentant du peuple par le département de la Somme, le 5<sup>e</sup> sur 12, avec 83,935 voix (114,212 votants).

Rallié à une République très modérée, il soutint dans l'Assemblée constituante la politique de Cavaignac, fit partie du Comité de constitution, mais fut empêché de prendre part à un grand nombre de débats par les fonctions diplomatiques dont l'investit le gouvernement: il représenta, en effet, la France d'abord à Londres, puis à Vienne, comme ambassadeur. Ses principaux votes furent d'accord avec ceux de la droite:

Le 9 août 1848, *pour* le rétablissement du cautionnement; 28 décembre, *contre* la réduction de l'impôt du sel; 12 janvier 1849, *pour* la proposition Rateau; 16 avril, *pour* les crédits de l'expédition romaine; 2 mai, *contre* l'amnistie des transportés.

Dans la séance du 23 mai 1849 (affaires d'Italie et de Hongrie), M. de Beaumont prit la parole pour soutenir l'amendement Cavaignac, qui fut adopté par 436 voix contre 184. Cet amendement recommandait au gouvernement de « prendre les mesures nécessaires pour protéger énergiquement » les intérêts intérieurs et extérieurs de la République.

Réélu à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, par 67,850 voix (103,029 votants et 135,619 inscrits), il resta fidèle à la même politique, conservant ses préférences pour la République constitutionnelle, mais assez loin de la Montagne et des représentants de la démocratie avancée. Il ne soutint pas le prince président dans les préparatifs de son coup d'Etat, et protesta contre le 2 décembre à la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement. Arrêté et conduit au Mont-Valérien, il fut relâché au bout de quelques jours, et rendu à la vie privée. Il faisait partie de l'Institut (Académie des sciences morales et

politiques) depuis 1841. Le 1<sup>er</sup> juin 1863, il fit une tentative infructueuse, comme candidat de l'opposition, pour entrer au Corps législatif : il échoua, dans la 4<sup>e</sup> circonscription de la Sarthe, avec 7,078 voix contre 14,708 accordées au député impérialiste sortant, M. Marc de Beauvau, qui fut réélu.

— L'ouvrage le plus remarquable de M. G. de Beaumont est une étude sur l'Irlande politique, sociale et religieuse (1839-1842).

**BEAUMONT.** — Voy. AUTICHAMP (COMTE D').

**BEAUNAY** (ALFRED-LOUIS-HIPPOLYTE DE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Noyen (Sarthe), le 12 août 1792, mort à Noyen, le 17 février 1856, entra à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, comme représentant de la Sarthe, élu le 9<sup>e</sup> sur 10, avec 51,748 voix (103,029 votants, 135,640 inscrits). Legitimiste, il fit partie de la majorité de droite et s'associa à tous les votes de la réaction monarchiste qui dominait à la Législative. Il vota pour l'expédition romaine, pour les poursuites intentées aux représentants compromis dans l'affaire du 13 juin 1849, pour la loi organique sur l'enseignement présentée par M. de Parieu, ministre de l'instruction publique, et pour la loi du 31 mai 1850 restreignant l'exercice du suffrage universel. Après le Deux Décembre 1851, M. de Beaunay se retira de la vie politique active.

**BEAUNE** (JEAN-BAPTISTE-AUGUSTIN DE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Roquemaure (Gard), le 15 janvier 1796, mort à Paris le 22 novembre 1849, était propriétaire à Roquemaure, quand les électeurs monarchistes du département du Gard le choisirent, le 13 mai 1849, pour représentant à l'Assemblée législative, par 50,032 voix sur 91,741 votants et 121,533 inscrits. Il siégea à droite, et vota : 20 octobre 1849, pour le projet de loi portant demande de crédits pour l'expédition romaine; 5 novembre, pour la proposition du général Baragucy d'Hilliers, tendant à abolir la gratuité absolue des Ecoles polytechnique et de Saint-Cyr. Il mourut l'année même de son élection, pendant la session législative.

**BEAUPERREY** (PIERRE-JEAN-ANTOINE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né le 13 octobre 1746, mort à une date inconnue. Laboureur à la Chapelle-Moyenneville (Eure), à l'époque (27 mars 1789) de son élection, par le bailliage d'Evreux aux Etats-Généraux, il fut un des plus modestes membres du Tiers-Etat et de la majorité de l'Assemblée, où il ne prit jamais la parole, à en juger par le silence du *Moniteur Officiel* à son égard.

**BEAUPOL DE SAINT-AULAIRE** (MARTIAL-LOUIS), député de l'Assemblée constituante de 1789, né au château de Barry (Bouches-du-Rhône), le 1<sup>er</sup> janvier 1719, mort à Fribourg (Allemagne), le 17 mars 1798, était issu d'une très ancienne famille noble que quelques-uns font remonter au XIII<sup>e</sup> siècle, d'autres seulement au XV<sup>e</sup>, et qui, d'abord établie en Bretagne, passa ensuite dans le Limousin et donna des généraux, des prélats, des littérateurs. — Martial-Louis Beaupol de Saint-Aulaire entra dans les ordres et fut sacré évêque de Poitiers en 1759. Député du clergé, le 27 mars 1789, aux Etats-Généraux, où il représenta la sénéchaussée du Poitou, il s'était

montré, dans l'Assemblée préparatoire de son ordre tenue à Poitiers pour la rédaction des cahiers, très opposé aux prétentions du bas-clergé. Le curé de Notre-Dame de Poitiers s'en plaignit officiellement dans une lettre adressée à Necker, où il prétendit « que les évêques de Poitiers et de Luçon s'étaient opposés constamment à admettre dans le procès-verbal les demandes, réclamations et protestations qu'ont voulu faire Messieurs les curés, relativement au susdit cahier, de manière que le cahier n'est, à proprement parler, que celui de Messieurs les évêques; aussi est-il sans ordre, sans style et sans franchise ». L'évêque s'efforça du moins de prévenir dans son clergé le goût des innovations : « Nos biens, disait-il, notre existence civile et politique, tout est menacé. Fasse le ciel que l'orage qui gronde sur la tête des ministres des autels respecte les autels mêmes. » Il siégea parmi les plus obstinés défenseurs de l'ancien régime et se montra, dès le début, l'adversaire de toutes les innovations et de toutes les réformes proposées. Démissionnaire « pour raison de santé », le 10 septembre, il rentra sans doute, quelque temps après, dans l'Assemblée, car on le retrouve à la séance du 4 janvier 1791, protestant contre la Constitution civile du clergé par ces paroles : « J'ai soixante-dix ans, j'en ai passé trente-cinq dans l'épiscopat où j'ai fait tout le bien que je pouvais faire. Accablé d'années et d'études, je ne veux pas déshonorer ma vieillesse, je ne veux pas prêter un serment.... (Il s'élève beaucoup de murmures.) Je prendrai mon sort en esprit de pénitence. (La partie droite applaudit.) » Il quitta la France aussitôt après la session et émigra en Allemagne, où il mourut sous le Directoire.

**BEAUPOL DE SAINT-AULAIRE** (JOSEPH, MARQUIS), pair de France, né à Périgueux (Dordogne), le 19 mars 1758, mort à Paris, le 19 février 1829, suivit la carrière militaire, fut admis au nombre des pages du roi Louis XV en 1771, et mena une vie dissipée qui obligea sa femme — il avait épousé la fille du comte de Noyan, blessé à la bataille de Lawfeld — à demander une séparation de biens. Il suivit alors son régiment de garnison en garnison, puis émigra en 1791, et fit campagne contre la Révolution à l'armée des princes.

En 1807, il habitait Bucharest et fut porté sur la dernière liste d'émigrés dressée par ordre de Napoléon, le 15 novembre 1807, « pour servir à l'exécution des lois de l'Etat relativement aux individus qui y sont compris », et datée « en notre palais impérial de Fontainebleau. » Rentré en France à la Restauration, il fut retraité comme chef d'escadron, et, appelé, par ordonnance du 5 mars 1819, à la Chambre des pairs, y prit séance le 27 juin 1821, et y siégea obscurément jusqu'à sa mort.

**BEAUPOL DE SAINT-AULAIRE** (LOUIS-CLAIR, COMTE DE), fils du précédent, député de 1815 à 1829, et pair de France, né à Bagners-Pican (Ile-et-Vilaine), le 9 avril 1778, mort à Paris, le 12 novembre 1854. Sa mère, née de Ranconnet de Noyan, séparée de son mari, surveilla l'éducation de son fils et le plaça au collège Louis-le-Grand, puis au collège Mazarin; les personnages politiques, pour la plupart royalistes du côté droit de l'Assemblée constituante qu'elle recevait dans son salon, exercèrent, dès le début de la Révolution, une décisive influence sur l'esprit et les opinions du jeune Louis de Saint-Aulaire. Au 10 août,

Mme de Saint-Aulaire, déjà ruinée par son mari, se trouvait logée dans un modeste appartement de la rue des Marais à Paris. Après avoir vu plusieurs de ses parents ou de ses amis frappés par la Révolution, elle fut elle-même atteinte (mai 1794) par le décret qui enjoignait à tous les nobles de sortir de Paris; elle se retira alors à Vaugirard, tandis que son fils terminait ses études à l'École des ponts et chaussées. Garde national, il fit partie au 9 thermidor, de l'escorte qui conduisit Saint-Just de l'Hôtel-de-Ville aux Tuileries. Il fut admis peu après (novembre 1794) à l'École centrale des travaux publics, qui devint l'École polytechnique, puis entra dans le corps des ingénieurs géographes. On était alors en pleine réaction. Il se fixa à Paris avec sa mère, épousa (1798) Mlle de Soyecourt, petite-fille du prince de Nassau-Sarrbrück, qui mourut en 1808, laissant deux filles dont l'une devint la femme du comte Decazes, alors ministre de la police. Rallié à Bonaparte après le 18 brumaire, il accepta de l'Empire d'importantes fonctions administratives. Il s'était remarié en 1809 avec Mlle du Roure. Nommé préfet de la Meuse, le 12 mars 1813, alors que la retraite de l'armée française avait rempli de malades et de blessés les hôpitaux de l'Alsace et de la Lorraine, il quitta Bar-le-Duc lors de l'occupation de cette ville par les alliés (janvier 1814), revint à Paris et se chargea de remettre à M. de Metternich une lettre particulière de l'impératrice Marie-Louise au moment de l'abdication de Napoléon. Non moins pressé auprès des Bourbons, il fut (octobre 1814), préfet de Louis XVIII dans la Haute-Garonne, mais il sembla désespérer de la cause royaliste, au retour de l'île d'Elbe, et recommanda alors aux habitants de Toulouse de s'abstenir de toute tentative de résistance. Cette manifestation équivoque fut, pendant la seconde restauration, considérée par les légitimistes purs comme une véritable trahison qu'ils ne lui pardonnèrent pas. Membre de la Chambre introuvable de 1815, où le collège de département de la Meuse l'envoya avec 81 voix (84 votants, 263 inscrits), il siégea dans la minorité. Puis, l'ordonnance du 5 septembre ayant rétabli les conditions d'éligibilité prescrites par la charte, Saint-Aulaire, qui n'avait que 38 ans, ne devint éligible qu'en 1818. Le collège électoral de département du Gard lui confia, le 21 octobre de cette année, un nouveau mandat législatif. Ce département qui avait été le théâtre d'une impitoyable réaction, avait alors pour préfet le comte d'Argout. Lors que M. de Villele attaqua la validité et la sincérité des opérations électorales, Saint-Aulaire lui répondit que, en 1815, treize protestants avaient été égorgés dans les rues de Nîmes, la veille de l'élection, tandis qu'en 1818, les électeurs de cette religion avaient pu voter sans courir risque de la vie. Il parla dans plusieurs autres débats intéressants, souleva un incident le 15 février 1819, en répondant à Clausel de Coussergues, qui accusait le ministre Decazes de complicité dans l'assassinat du duc de Berry: « Je déclare à M. Clausel de Coussergues qu'il est un calomniateur », vota avec la droite (19 mars) le projet de loi suspensif de la liberté individuelle, mais refusa de s'associer, le 22 mai, à l'adoption de la nouvelle loi sur les élections; il soutint, à ce sujet, que la loi détruisait les libertés publiques, avilissait la Chambre, anéantissait le gouvernement représentatif. « On nous promet, dit-il en substance, que la féodalité ne reviendra pas. C'est nous supposer absurdes. Quand nous parlons de l'effroi qu'on

a du retour de l'aristocratie, nous ne parlons pas de l'aristocratie purement féodale. Nous savons bien qu'il ne s'agit pas d'aller à ses affaires, le casque en tête et la rondache en main; aucun des membres du côté droit n'a encore décoré sa maison de créneaux et de machicoulis. Mais si c'est une aristocratie moins burlesque, elle sera peut-être plus dangereuse et plus puissante. » Royaliste constitutionnel, il tint la même ligne de conduite aux législatures suivantes; réélu le 13 novembre 1822, par le 2<sup>e</sup> arrondissement du Gard (Alais) et le 17 novembre 1827, par le 4<sup>e</sup> arrondissement de la Gironde (Libourne) en même temps que par le 2<sup>e</sup> arrondissement de la Meuse (Verdun), il combattit le triumvirat Villèle-Corbrière-Peyronnet, se fit remarquer dans la discussion de la loi sur la presse, demanda, à propos du procès du général Berton, que le procureur-général de la cour de Poitiers eût à répondre devant la Chambre, des insinuations dirigées par lui contre certains députés de l'opposition, et prit la parole dans la séance où fut votée l'exclusion de Manuel: « On vous demande, s'écria-t-il, d'appliquer à M. Manuel la peine la plus sévère que vous avez non pas le droit mais la puissance de prononcer, l'exclusion de la Chambre, c'est-à-dire l'interdit ou des droits civils, peine classée parmi les peines infamantes... Si votre jugement n'obtient pas l'approbation de la France, le sentiment d'indignation et d'horreur que vous prétendez attacher à sa personne retombera sur vous. On vous accusera avec raison d'avoir violé les droits du département qui l'a élu et les principes consacrés par la charte pour satisfaire votre haine. »

Non réélu dans le Gard aux élections suivantes en attendant la double élection qui devait le ramener à la Chambre, Beaupoil de Saint-Aulaire s'occupa activement de littérature, traduisit Lessing, Goethe, et écrivit une *Histoire de la Fronde* (1827), qui eut un succès marqué. Favorable au ministère Martignac, il devint à la session de 1829, vice-président de la Chambre; mais il entra presque aussitôt à la Chambre des pairs, par suite de la mort de son père. Au moment de la Révolution de juillet 1830, il était en voyage à Amsterdam; il revint en hâte à Paris; après quelques hésitations, il adhéra au gouvernement nouveau, reçut du général Sébastiani, alors ministre des affaires étrangères, l'ambassade de Rome, où il eut à défendre l'autorité spirituelle et temporelle du pape, menacée par de graves insurrections, puis celle de Vienne (1833), où il se trouva aux prises avec la question d'Orient, enfin celle de Londres, qu'il occupa de 1841 à 1847. Il avait succédé, le 7 janvier 1841, comme membre de l'Académie française, à M. de Pastoret. La Révolution de 1848, et la proclamation de la République n'étaient pas pour lui plaire; elles mirent fin à sa carrière parlementaire et diplomatique. Il a eu pour successeur, à l'Académie française, le duc de Broglie.

**BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE** (JOSEPH-LOUIS-CAMILLE, COMTE), député de 1842 à 1846, né à Paris, le 25 mars 1810, fils aîné du précédent et de Louise-Charlotte-Victorine de Grimoard de Beauvoir du Roure de Beaumont. Propriétaire à Nontron, il dut à la situation considérable de sa famille et particulièrement de son père, alors ambassadeur de France en Angleterre, d'abord le poste de secrétaire d'ambassade à Vienne, puis le mandat que lui confièrent, le 9 juillet 1842, les électeurs du 5<sup>e</sup> collège de la

Dordogne (Nontron). Élu avec 161 voix sur 310 votants et 366 inscrits contre 149 à M. Dusollier, député sortant, il siégea parmi les conservateurs, et vota sans cesse avec eux, notamment pour l'indemnité Pritchard, contre les projets de réforme électorale, et contre les incompatibilités.

**BEAUPUY** (NICOLAS-MICHEL-PIERRE-ARMAND BACHARETIE DE), député à l'Assemblée législative de 1791, au Conseil des Anciens et membre du Sénat conservateur, né à Mussidan (Dordogne), le 25 novembre 1752, mort à Mussidan, le 19 septembre 1802, d'une vieille famille du Périgord, entra dans l'armée à 25 ans comme sous-lieutenant au régiment de Dauphin-dragons, eut un avancement fort lent, et fut nommé, peu de temps avant la Révolution, capitaine dans le régiment de Mestre-de-camp-dragons. Lorsque la loi interdit aux nobles les fonctions militaires, il prit sa retraite (27 juillet 1791) étant déjà chevalier de Saint-Louis, et devint commandant de la garde nationale et maire de Mussidan, puis administrateur de la Dordogne et commissaire près l'administration centrale de ce département; c'était un partisan éclairé des principes de 1789. Élu député de la Dordogne à l'Assemblée législative, le 11 septembre 1791, par 244 voix sur 444 votants, il siégea parmi les modérés, fut membre du comité militaire, déposa sur le bureau de l'Assemblée, après la journée du 17 août 1792, sa croix de Saint-Louis, afin d'en frapper une médaille destinée à récompenser le premier soldat qui se distinguerait contre l'ennemi, et fut envoyé en mission au camp de Châlons. Pendant la session, on voulut l'obliger à dénoncer les membres fayettistes de l'Assemblée pour les arrêter: « Commencez par moi, répondit-il, ouvrez mon cœur, vous y verrez qu'on peut voter pour Lafayette avec des intentions pures. » Non réçu à la Convention, il revint à Mussidan exercer ses fonctions municipales, y accepta, dans l'intérêt du bon ordre, la présidence du comité révolutionnaire, mais, suspect de modérantisme, fut suspendu de ses fonctions. Après thermidor, il fut nommé (floréal an III) commissaire du directoire exécutif près le district de Mussidan, et élu, le 24 germinal an VII, à la presque unanimité, député de la Dordogne au Conseil des Anciens. Ayant prêté son concours au coup d'état de brumaire, il fut nommé, le lendemain, par les Consuls, membre de la commission intérimaire des Anciens, et le 3 nivôse suivant (an VIII) entra au Sénat conservateur. Il mourut pendant un voyage qu'il avait fait à Mussidan.

**BEAUPUY** (JOSEPH-JEAN-BAPTISTE-PIERRE GENIS DE), député de 1821 à 1827, né à Sarlat (Dordogne), le 2 avril 1776, mort à une date inconnue, appartenait à une vieille famille noble du Périgord. Il s'occupa spécialement d'agriculture, s'efforçant d'appliquer, dans ses domaines de Sarlat, de nouveaux procédés d'amélioration. Le 15 mars 1821, il fut élu député du 4<sup>e</sup> collège de la Dordogne (Sarlat) avec 84 voix sur 143 votants et 188 inscrits, contre 56 obtenues par M. Julien Bessières. Il remplaça à la Chambre M. Laval, démissionnaire. M. Genis de Beaupuy siégea à droite et vota constamment avec les royalistes, sans jamais demander, toutefois, ainsi que le constate un biographe libéral, aucune faveur aux ministres. Réélu le 9 mai 1822 et le 25 février 1824, il marqua, d'ailleurs, très peu dans la Chambre, n'aborda pas la tribune, et se borna à faire

partie de quelques commissions. Aux élections de novembre 1827, son concurrent de 1821 et de 1822, Julien Bessières l'ayant emporté sur lui, il vécut dès lors en dehors de la politique.

**BEAQUESNE** (LUC-ANTOINE-HENRY), député de 1827 à 1830, né à Auvillars (Tarn-et-Garonne), le 18 octobre 1766, mort à une date inconnue, resta, jusqu'au 17 novembre 1827, sans antécédents politiques notables. Propriétaire à Arques, conseiller général et maire de la commune de Merles, il fut, à cette date, élu député du 2<sup>e</sup> arrondissement du Tarn-et-Garonne (Moissac). Il siégea à droite, sans monter à la tribune, et fit dire de lui (*Biographie des députés*, par J. Douville, 1829): « Inconnu avant l'ouverture de la nouvelle Chambre, il y a été transporté par les bons électeurs de l'arrondissement de Moissac. Il valait tout autant réclamer le noble comte de Caumont dont il partage les opinions. Du reste, il n'a pas fait grand bruit à la Chambre jusqu'à ce moment. Il s'est borné à déposer des boulettes noires dans l'urne législative, lorsqu'on a présenté des projets de loi favorables aux intérêts populaires. » Réélu, le 23 juin 1830, par le même collège, avec 211 voix sur 408 votants et 485 inscrits contre 196 données au baron de Férussac, il quitta la vie parlementaire après la révolution de Juillet.

**BEAQUIER** (CHARLES), député depuis 1880, né à Besançon (Doubs), le 19 décembre 1833, suivit les cours de l'École de Droit à Paris, et entra à l'École des Chartes. Ayant obtenu les diplômes de licencié en droit et d'archiviste-paléographe, il s'occupa d'abord de critique musicale, puis de politique, collabora à la *Gazette musicale*, au *Ménestrel*, aux revues *britannique*, *générale*, *libérale*, et *des traditions populaires*, au *Réveil* (1870), à la *Marseillaise*, au *Mot d'ordre*, à la *Constitution*, etc., et fonda, à Besançon, le journal le *Doubs* (1868). Sous-préfet de Pontarlier, le 6 septembre 1870, il donna sa démission à la signature de la paix (1871), devint rédacteur en chef, à Besançon, du *Republicain de l'Est*, qui ne put résister que quelques années aux condamnations qui le frappèrent, entra au conseil général du Doubs (1871), au conseil municipal de Besançon (1873) et fonda le journal la *Fraternité* (1875). Candidat dans la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de Besançon, en remplacement de M. Albert Grévy, nommé sénateur inamovible, il fut élu député, le 25 avril 1880, au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, par 3,989 voix sur 7,797 votants et 13,674 inscrits, contre M. Olivier Ordinaire (3,560 voix). Il siégea à la gauche radicale et vota constamment avec ce groupe, s'appliquant particulièrement aux questions de réforme administrative. Dans la discussion du projet Bardoux relatif au rétablissement du scrutin de liste, il déposa (avril 1881) une proposition tendant à déclarer la Chambre incompétente en matière électorale, tant que le pays n'aura pas été directement consulté. Candidat aux élections générales du 21 août 1881, il fut élu au scrutin de ballottage, le 4 septembre, dans la même circonscription, par 4,162 voix, sur 8,446 votants et 14,023 inscrits, contre 4,135 voix données à M. Olivier Ordinaire, et réélu aux élections générales du 4 octobre 1885, par le département du Doubs, le 5<sup>e</sup> et dernier de la liste, avec 35,409 voix sur 64,794 votants et 81,221 inscrits; il a conservé sa place dans les rangs de la gauche radicale. En février 1886, il demanda l'institution auprès de chaque ministère d'une commission de réforme et d'épuration administrative, vota, en

juin, l'expulsion totale des princes, et proposa, à ce propos, l'abolition des titres de noblesse, motion qui fut écartée par la Chambre. Dans la dernière session, il a voté pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision des lois constitutionnelles (14 février, chute du ministère Floquet), pour l'autorisation des poursuites contre trois députés membres de la ligue des Patriotes (14 mars), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), pour l'autorisation de poursuites contre le général Boulanger (4 avril). M. Beauquier a publié : *Notice historique et pittoresque sur le Raincy* (1860), *Philosophie de la Musique* (1866), *Les dernières campagnes de l'Est* (1872), *Dictionnaire étymologique des provincialismes franc-comtois* (1881), *La musique et le drame* (1884), et des notices sur *Emile Vernier, peintre et lithographe* et sur *Les musiciens franc-comtois* (1887); il est aussi l'auteur du livret d'un grand opéra : *Fiesque* musique de Lalo, et d'un livret d'opéra-comique : *Ruses d'amour*, musique de Rätz; ce dernier a été représenté à Besançon en 1884.

**BEAUREGARD (DE).** — Foy. DOMERGUE.

**BEAUREPAIRE** (JOSEPH-CLAUDE-FRANÇOIS, MARQUIS DE), député de 1815 à 1827 et pair de France, né à Beaurepaire (Saône-et-Loire), le 11 avril 1769, mort à Paris, le 9 juin 1854, d'une famille noble fixée dans le Lounhannais depuis le xiv<sup>e</sup> siècle, entra comme cadet-gentilhomme à l'École militaire à l'âge de 14 ans, passa sous-lieutenant au régiment de chasseurs du Gévaudan (1786), puis au régiment de chasseurs à cheval de Normandie (1788), et, hostile au mouvement de la Révolution, mit son épée au service de l'émigration de 1792 à 1797. Rentré en France sous le premier Empire il devint conseiller municipal (1810) et maire de Beaurepaire (1813). La Restauration lui reconnut le grade de capitaine, et il commandait la garde nationale à cheval de l'arrondissement de Louhans, lorsque le collège de département de Saône-et-Loire l'élut député, le 22 août 1815, par 122 voix sur 166 votants et 266 inscrits. Successivement réélu, dans le même collège, le 4 octobre 1816 par 95 voix sur 182 votants et 267 inscrits, et le 13 novembre 1820 par 245 voix sur 449 votants et 527 inscrits, puis, le 25 février 1824, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement électoral de Saône-et-Loire (Charolles) presque à l'unanimité, 173 voix sur 181 votants et 317 inscrits, il siégea toujours au centre et soutint fidèlement les ministères qui se succédèrent au pouvoir. Conseiller général de 1822 à 1830, il fut élevé à la pairie le 5 novembre 1827. Chevalier de Saint-Louis depuis 1815, et de la Légion d'honneur depuis 1825.

**BEAUSÉJOUR** (ANTOINE BOURREAU DE), député de 1819 à 1820, et de 1831 à 1834, né à Saint-Saturnin (Aveyron), le 14 avril 1771, mort à la Turpinerie (Charente-Inférieure), le 31 août 1855, fut élevé à Paris, y resta jusqu'en 1792, retourna alors dans son département, servit quelque temps dans les armées républicaines de la Vendée, devint officier du génie militaire en 1794, continua ce service jusqu'en l'an IX, fut chargé du cadastre de son département en l'an XI, et vécut dans la retraite de 1818 à 1819, ne s'occupant que d'agriculture, de plantations, de dessèchements, etc. Le 11 septembre 1819, il fut élu député par le collège de département de la Charente-Inférieure; d'opinions libérales, il siégea dans l'opposition, vota avec la minorité

contre les lois d'exception, contre le nouveau système électoral, et contre tous les projets ministériels que la gauche dénonçait comme autant de violations de la charte. Son action parlementaire, de 1819 à 1820, ne fut pas sans importance; il opina, le 24 décembre 1819, dans le débat sur les douzièmes provisoires, pour qu'il ne fût accordé que trois douzièmes; le 29 mars 1820, il proposa, à l'article 4 de la loi relative à la censure des journaux, un amendement additionnel portant :

« Le censeur donnera reçu du dépôt, duquel il constatera la date. Il ne pourra conserver le manuscrit plus de vingt-quatre heures. » L'amendement fut rejeté. Le 3 juillet, à propos du budget, Beauséjour fit entendre ces paroles, qui parurent alors très hardies. « Au degré de civilisation où est parvenue la société dans toute l'Europe, il n'existe plus aujourd'hui que deux classes d'hommes : ceux qui vivent de leur travail ou du produit de leurs capitaux, et ceux qui sont nourris sur les capitaux et l'industrie des autres. Plus il y a des premiers dans une nation, plus elle est riche; plus y a des derniers, plus elle est pauvre... L'intérêt de chaque peuple est de se faire gouverner au meilleur marché possible...; c'est de quoi l'on ne s'occupe guère chez nous. » L'orateur calcula avec effroi qu'en réunissant les budgets particuliers au budget de l'Etat, on levait en France au moins 1,500 millions d'impôts par année. « Il est vrai, observait-il, que nous avons 400 officiers-généraux, de nombreux états-majors, une police inquisitoriale bien organisée, un clergé bien doté dans les grades supérieurs, des missionnaires bien fanatiques, parcourant le royaume pour y prêcher autre chose que l'évangile; une censure bien rigoureuse, des convents, des jésuites, des trappistes, des lazaristes, des séminaires, des pénitents de toutes couleurs; il faut bien que toutes ces nombreuses classes vivent aux dépens des producteurs et qu'elles absorbent la partie utile de la nation... » Beauséjour conclut en déclarant nettement que le gouvernement ne méritait pas que la France le paie, et qu'il refusait de prendre part au vote d'un budget destiné à couvrir beaucoup trop de dépenses abusives et inutiles.

En septembre 1820, Beauséjour, s'étant rendu à Bordeaux pour affaire personnelle, son séjour dans cette ville fut marqué par des désordres assez graves, pour qu'il se crût obligé d'écrire au maire de Bordeaux, à la date du 30 septembre :

« J'ai été surpris d'apprendre que ma présence fût un sujet d'inquiétude pour les autorités administratives, qui suspectaient les motifs de mon arrivée. J'aurais cru que la qualité dont j'ai l'honneur d'être revêtu, mon caractère connu de modération et ma conduite passée, auraient pu leur offrir une garantie suffisante... Je ne croyais pas que les opinions émises à la tribune nationale, opinions qu'aucune autorité n'a le droit de rechercher légalement et dont l'indépendance absolue est garantie par la Charte, puissent être poursuivies par les séditions. Si nous en étions arrivés à ce terme, il n'y aurait plus de liberté pour le Corps législatif; il n'y aurait plus de Constitution, plus de Charte, plus de roi; il y aurait alors le despotisme absolu des factions, l'anarchie populaire, enfin le régime de 1793, etc. »

Beauséjour salua avec joie la révolution de Juillet; toutefois, le gouvernement de Louis-Philippe n'ayant pas donné pleine satisfaction à ses aspirations libérales, il se rejeta dans l'opposition. Elu, le 5 juillet 1831, par le 3<sup>e</sup> col-

lège de la Charente-Inférieure, avec 204 voix sur 331 votants et 368 inscrits, il fit partie de la gauche dynastique, et vota : 22 octobre 1831, contre l'ordre du jour motivé de M. Ganneron, déclarant que « la Chambre était satisfaite des explications données par les ministres sur la situation extérieure, et qu'elle se confiait à la sollicitude du ministère du soin de veiller à la dignité et aux intérêts de la France. » Il se prononça, le 31 novembre, contre les ordonnances relatives à la nomination de 36 pairs au moment où allait être discutée la loi sur l'hérédité de la pairie.

Il signa, le 28 mai 1832, le célèbre « compte-rendu des députés de l'opposition à leurs commentants ».

Toutefois, l'on ne trouve pas son nom parmi les députés qui, lors du procès (1833) intenté au journal la *Tribune*, déclarèrent s'abstenir pour ne pas cumuler les fonctions d'accusateur et de juge avec la qualité d'offensé.

Sollicité en mars 1833 de faire partie de la Société des statisticiens de Paris, il refusa et adressa, le 1<sup>er</sup> avril, au président de cette Société, M. Moreau, une lettre où il dit : « J'ai vu dans cette Société tant de sommités dynastiques, d'illustrations nobiliaires et même féodales, et, d'autre part, tant de notabilités scientifiques et sociales, que j'ai pensé que moi, chétif paysan obscur des bords de la Charente, étranger à toutes ces pompes prééminences et dénué des titres brillants qui les constituent, je ne pourrais qu'être fort déplacé au milieu d'une société semblable. »

Beauséjour ne fit point partie de la législature de 1834; il échoua, le 21 juin, dans son collège avec 123 voix contre 142 données à son concurrent, M. Desmottiers, qui fut élu. En 1849, on lui offrit de l'envoyer à l'Assemblée législative, mais il refusa et travailla à l'élection du docteur Montégre, « bon républicain, connu de Béranger et recommandé par Littré ». M. de Beauséjour, dont la fortune était considérable, a marié sa fille à M. Bethmont, ancien député, aujourd'hui président de la Cour des comptes.

**BEAUSSIER** (JOSEPH-ADOLPHE), membre de la Chambre des députés, né à Joyeuse (Ardèche), le 24 janvier 1826, était avocat à Largentière. Le comité républicain de l'Ardèche le désigna pour lutter, à l'élection complémentaire du 22 juillet 1888, contre le général Boulanger, dont une coalition formée d'éléments où le parti conservateur dominait, avait entrepris de poser la candidature, en remplacement de M. Deguilhem, décédé. L'élection eut lieu quelques jours après le duel Boulanger-Floquet, circonstance qui empêcha le général, blessé dans cette rencontre, d'aller soutenir lui-même sa candidature; élu dans la Dordogne, il échoua dans le département de l'Ardèche, avec 27,454 voix; M. Beausier fut élu par 43,295 suffrages (71,411 votants, 113,987 inscrits). Son succès fut salué par les cris de victoire de toute la presse anti-boulangiste. Dans le *Rappel*, M. Auguste Vacquerie alla jusqu'à terminer son article par cet à peu près à l'adresse du général : « Qu'elle *Ardèche*, mon empereur ! » Sur un ton plus grave, le *Temps*, organe des opportunistes, appréciait ainsi la situation : « Mettons que parmi les révisionnistes et les dissolutionnistes beaucoup aient arboré cette étiquette pour ne pas l'abandonner à M. Boulanger et avec l'illusion que le suffrage universel leur saurait gré de lui offrir une révision qui ne fût pas un piège plébiscitaire et césarien. Ces dis-

solutionnistes et ces révisionnistes-là doivent être, à l'heure présente, revenus de leur trop longue erreur. Ils ont vu le cas que les électeurs républicains de l'Ardèche font des deux points de leur programme. Ils ont vu aussi le cas qu'on font les électeurs bonapartistes de la Dordogne. La contradiction de ce double scrutin est frappante : ici, tous les républicains unanimes à repousser la dissolution et la révision; là, les pires ennemis de la République d'accord pour l'acclamer. A qui profiteraient-elles, si jamais elles étaient votées? A qui nuiraient-elles? L'hésitation n'est pas possible. »

M. Beaussier est un député obscur de l'Union des gauches; dans la dernière session, il a voté : pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février, chute du ministère Floquet), pour les poursuites contre trois députés membres de la ligue des Patriotes (14 mars), pour le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse (2 avril), pour les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

**BEAUSSIER-MATHON** (ALEXANDRE-ESTASCE), député de 1815 à 1817, né à Lille (Nord), le 28 novembre 1757, mort à Lille, le 5 janvier 1826, était négociant à Lille et appartenait à l'opinion royaliste modérée. Elu, le 22 août 1815, membre de la Chambre des députés par le collège de département du Nord avec 173 voix (204 votants, 298 inscrits), il siégea dans la minorité, et se tint d'ailleurs à l'écart des grandes discussions politiques; son rôle paraît s'être borné à réclamer, dans la discussion du budget, contre le monopole du tabac; il déclara que ce monopole ne devrait être accordé que pour un an au plus. Après la dissolution, son département le renvoya à la Chambre, le 4 octobre 1816. Il revint à la charge dans la législature de 1816 à 1818 contre le monopole et s'opposa à l'allocation de la somme de seize millions demandée par la régie des contributions indirectes pour les rachats de tabacs en feuilles. En matière de douanes, il se prononça pour le maintien des prohibitions.

**BEAUSSIRE** (EMILE-JACQUES-ARMAND), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et député de 1876 à 1881, né à Luçon (Vendée), le 26 mai 1824, mort à Paris le 9 mai 1889, fils d'un négociant de Luçon, fit de brillantes études à la Roche-sur-Yon et au lycée Louis-le-Grand à Paris, entra à l'École normale à l'âge de 20 ans, et fut reçu agrégé de philosophie en 1848 le second, Renan étant le premier et Caro le troisième, et docteur ès lettres en 1855. Professeur de philosophie à Lille, Rennes et Grenoble, professeur de littérature étrangère à la Faculté de Poitiers, puis professeur de philosophie à Paris au collège Rollin et au lycée Charlemagne, il collabora à la *Revue des Deux Mondes* et y publia notamment une *Etude sur Hegel* qui fut remarquée. Etant à Paris pendant la Commune, il fut arrêté, le 13 mai 1871, par ordre du Comité de salut public, qui le relâcha au bout de quelques jours. Candidat républicain dans la Vendée, aux élections du 8 février 1871, il échoua avec 15,542 voix; le dernier élu de la liste conservatrice, M. de Fontaine, obtint 53,467 voix.

Mais le général Trochu, élu en Vendée, ayant opté pour le Morbihan, M. Beaussire fut élu à sa place aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, par 34,475 voix sur 61,498 votants et 114,665 inscrits, contre M. de

la Boutetière, candidat conservateur, qui eut 25,987 voix. Dans cette Assemblée, il siégea à la gauche modérée, s'abstint (22 juillet 1871) sur la pétition des évêques, relative « à la situation intolérable faite au Souverain-Pontife », ainsi que sur la proposition Vitet relative au pouvoir constituant de l'Assemblée (30 août), vota *pour* le retour de l'Assemblée à Paris (2 février 1872), *contre* le service de trois ans (8 juin), et parla, dans cette discussion, *contre* le volontariat d'un an (18 juin). En janvier 1873 il prit plusieurs fois la parole dans la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur et vota *contre* la démission de Thiers (24 mai 1873), s'abstint, le 24 juin, sur l'interpellation Leroyer relative à l'arrêté préfet du Rhône sur les enterrements civils, vota *contre* la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon (19 novembre), *pour* la levée de l'état de siège (4 décembre), *contre* la loi sur la nomination des maires (17 janvier 1874), et s'abstint, le 28 mars, sur l'admission à titre définitif dans l'armée des princes de la famille d'Orléans. Il combattit le ministère de Broglie, et vota *pour* la dissolution de l'Assemblée, *pour* l'amendement Wallon (30 janvier 1875) et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles (25 février). Il avait pris part à un certain nombre de discussions notamment sur la loi des maires, sur la loi d'électorat municipal, des écoles militaires, des pensions de retraite, etc.

M. Beaussire échoua, avec tous les candidats républicains, aux élections sénatoriales de la Vendée le 30 janvier 1876, mais, aux élections législatives du 2 février suivant, en ballottage au premier tour avec M. Pugliesi-Conti dans la 2<sup>e</sup> circonscription électorale de Fontenay-le-Comte, il fut élu, au second tour, le 5 mars, par 8,544 voix sur 16,020 votants et 20,369 inscrits, contre son concurrent bonapartiste qui eut 7,330 voix. Il continua à siéger à la gauche modérée, présenta, en avril, un projet de loi sur les retraites universitaires, combattit (novembre) la subvention accordée à l'École des Carmes, et fut des 363; aux élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution, il échoua, dans sa circonscription, avec 7,598 voix contre 9,806 voix accordées à M. Alfred Le Roux, bonapartiste. Mais l'élection ayant été invalidée, les électeurs, convoqués à nouveau le 2 février 1879, choisirent M. Beaussire par 9,085 voix, sur 11,986 votants et 20,864 inscrits, contre 1,333 voix données à M. Alfred Le Roux. Dans la discussion de la loi sur l'enseignement primaire (novembre 1880), il se prononça pour l'obligation et la laïcité, mais combattit vivement la gratuité, prétendant qu'on transformait en question politique une question jusque-là purement municipale, et qu'il était injuste de faire payer à tous l'instruction de quelques-uns.

Nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques, le 22 mai 1880, M. Beaussire ne se représenta pas aux élections du 21 août 1881; il fit partie du Conseil supérieur de l'instruction publique. Outre de nombreux articles dans le *Temps*, la *Revue des Deux Mondes*, et la *Revue des cours littéraires*, ses principaux ouvrages sont : *Lectures philosophiques* (1857), *Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française* (1865), *La liberté dans l'ordre intellectuel et moral* (1866), *La Guerre étrangère et la Guerre civile* (1871), *Les Principes de la morale*, *Les Principes du droit*, etc. M. Beaussire était chevalier de la Légion d'honneur.

**BEAUVAIS** (JEAN-BAPTISTE-CHARLES-MARIE), député aux États-Généraux de 1789, né à Cherbourg (Manche), le 10 décembre 1731, mort à Paris le 4 avril 1790, était fils d'un avocat de Cherbourg, entra dans les ordres, et, doué d'un grand talent de parole, fut chargé de prêcher devant le roi, et prononça le panegyrique de St-Louis devant l'Académie française, et celui de St-Augustin devant l'Assemblée générale du clergé (1765); grand vicaire de l'évêque de Noyon, recommandé par Mesdames de France et par l'évêque de Carcassonne, il ne put qu'à grand'peine arriver à l'épiscopat; le cardinal de la Roche-Aymon, qui tenait la feuille des bénéfices, lui opposait l'obstacle insurmontable de sa naissance; il fut enfin pourvu, en 1774, d'un des plus petits évêchés de France, celui de Senez. Prédicateur de la cour et prêchant le jeudi-saint de la même année devant Louis XV, il prit pour texte les paroles de Jonas : « Dans quarante jours Ninive sera détruite », et s'écria : « Sire, mon devoir de ministre du Dieu de vérité m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause et qu'on vous le laisse ignorer. » Chargé par Louis XVI du panegyrique du roi défunt, c'est à cette occasion qu'il prononça la phrase célèbre : « Le silence des peuples est la leçon des rois. » Puis il rentra dans son diocèse où des dévotés et la tristesse du séjour le déterminèrent à donner sa démission (1783) et à revenir à Paris, auprès de l'archevêque M. de Juigné; il vécut dans son intimité, et venait de fonder avec son appui un séminaire de jeunes prédicateurs, quand la Révolution éclata. Élu, le 1<sup>er</sup> mai 1789, député du clergé aux États-généraux par la prévôté et vicomté de Paris, M. Beauvais quo depuis son épiscopat on appelait M. de Beauvais, se montra modéré et, déjà malade, se résigna à un rôle effacé. Il mourut pendant la session. On a de lui des sermons, des panegyriques et les oraisons funèbres du duc de Parme, du maréchal de Mny, de M. de Broglie, évêque de Noyon, de Louis XV, etc.

**BEAUVAIS** (PIERRE-DAVID), député au Conseil des Cinq-Cents et membre du Tribunal, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 28 janvier 1754, mort à Paris, le 2 décembre 1808. Président du Conseil municipal de sa ville natale, il fut appelé au Conseil des Cinq-Cents, le 26 germinal an VI, par les électeurs de la Seine-Inférieure. Confirmé dans ces fonctions, le 26 germinal de l'année suivante, il parut une seule fois à la tribune de l'Assemblée : ce fut pour proposer des dispositions relatives aux exemptions du service militaire. Entré, après le 18 brumaire, dont il s'était déclaré partisan, dans la Commission législative provisoire désignée le lendemain du coup d'Etat par Bonaparte, il fut admis au Tribunal, le 4 nivôse an VIII, et en devint secrétaire (1<sup>er</sup> prairial an XI). Le 12 floréal an XII, Beauvais fut de ceux qui appuyèrent la motion de Curée, tendant à confier au premier Consul le titre d'empereur héréditaire. Il siégea au Tribunal jusqu'à sa dissolution, le 19 août 1807, et mourut l'année d'après. — Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII.

**BEAUVAIS DE PRÉAUX** (CHARLES-NICOLAS), député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention nationale, né à Orléans (Loiret), le 1<sup>er</sup> août 1745, mort à Montpellier (Hérault), le 27 mars 1794, commença par exercer la

médecine à Paris. Au début de la Révolution, il fut nommé juge de paix du quartier de la Croix-Rouge. Élu député de Paris à l'Assemblée législative, le 5 septembre 1791, par 498 voix sur 799 votants, il eut le principal rôle dans un incident tumultueux qui marqua la séance du 1<sup>er</sup> juillet 1792. Le procès-verbal en rend compte en ces termes : « Un particulier, placé dans une des tribunes se lève, crie, et semble inviter du geste les tribunes voisines à sortir. Le président donne des ordres au commandant pour maintenir la tranquillité..... »

« M. le président annonce que le commandant de service demande la parole.

« Elle lui est accordée.

*M. le Commandant.* — D'après l'ordre que m'avait donné M. le président, je m'étais assuré, avec deux gendarmes, de la personne qui avait été désignée dans la tribune de MM. les commissaires. Sur l'escalier, nous avons rencontré un particulier qui m'a demandé à voir l'ordre par écrit; je lui ai répondu que j'étais commandant du poste; il m'a dit qu'il s'en moquait, m'a pris au collet et m'a déchiré ma chemise. J'ai crié aux gendarmes d'arrêter ce particulier. Il s'est confondu dans la foule et s'est dit député. Les deux gendarmes le connaissent. »

Le « particulier » dont parlait le chef du poste n'était autre que M. Beauvais, député de Paris, investi à ce moment des fonctions de commissaire-inspecteur de la salle des séances.

Il demanda la parole et affirma qu'il avait reçu du commandant, bien qu'il lui eût fait connaître sa qualité de représentant, « un coup de pied dans l'aine. » — « Alors, ajouta-t-il, je me suis jeté à son cou, et on nous a séparés. »

L'incident n'eut, d'ailleurs, pas d'autre conséquence. Le perturbateur fut relâché, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour, non sans avoir constaté que « le député et le commandant s'étaient un moment oubliés, en voulant remplir leur devoir. »

Le 15 septembre 1792, les électeurs de Paris, par 389 voix sur 664 votants, réélurent Beauvais à la Convention nationale. Le 25 décembre, il fit un rapport sur les secours à accorder aux victimes du 10 août, et, à cette occasion, exprima des sentiments très hostiles à Louis XVI. Il débutait ainsi : « Un roi parjure, replacé sur le trône, lorsque peut-être il eût dû monter sur l'échafaud, sourd à la voix de la reconnaissance envers un peuple trompé, sans doute, mais généreux, qui n'avait oublié ses crimes qu'avec l'espérance de leur voir succéder des vertus, menaçait depuis près d'un an la liberté, à laquelle seule il devait l'affermissement de sa couronne... Tout à coup le cri de la patrie opprimée qui appelle ses enfants se fait entendre..... etc. » Dans le procès du roi, Beauvais de Préaux se prononça laconiquement : « Je vote la mort », dit-il. Il prit encore la parole dans la Convention, au nom du Comité des secours publics, pour dénoncer (31 janvier 1793) les agissements des administrateurs de l'hospice des Quinze-Vingts, et pour faire adopter par l'Assemblée (19 mars) un long décret sur l'organisation et la répartition des secours « suivant les règles de l'égalité la plus parfaite qui puisse être atteinte. »

— La Convention déclara sur sa proposition, comme principes : 1<sup>o</sup> que tout homme a droit à sa subsistance par le travail, s'il est valide; par des secours gratuits, s'il est hors d'état de travailler; 2<sup>o</sup> que le soin de pourvoir à la subsistance du pauvre est une dette nationale.

Envoyé en mission à Toulon par la Conven-

tion nationale, il se trouvait à son poste dans cette ville (septembre 1793), quand elle tomba au pouvoir des Anglais qui, d'accord avec le parti royaliste, l'emprisonnèrent. L'Assemblée entendit, le 3 septembre, un rapport détaillé de Saint-André sur ces événements, et décréta :

« Les Anglais, qui sur le territoire de la République, ont été mis en état d'arrestation, ou qui le seraient à l'avenir, seront soigneusement resserrés sous la responsabilité individuelle des corps administratifs; ils seront regardés comme otages et répondront sur leur tête de la conduite que l'amiral Hood et les sections de Toulon tiendront à l'égard des patriotes opprimés et incarcérés à Toulon. » Quand l'armée française eut repris l'avantage, Beauvais fut nommé commissaire à l'armée d'Italie; mais il déclara, dans une lettre à la Convention, datée de « Marseille, 7 nivôse, l'an II de la République une et indivisible », qu'il était hors d'état d'accepter cet emploi, parce qu'il avait été accablé de mauvais traitements lors de sa captivité. « Mes forces ne me permettent pas d'aller m'asseoir au poste que mes commettants m'avaient confié. En attendant que je ferai rendre compte des mémorables événements qui ont eu lieu depuis ma triste séparation d'avec vous. Je calmerai mes douleurs par le récit des étonnantes choses que la nation a faites; ce sera un adoucissement bien efficace à mes maux que d'apprendre que partout la France est triomphante, que ses ennemis les plus acharnés, les fédéralistes, ne sont plus. J'oublie tout ce que j'ai souffert, puisque Toulon est réduit, que l'étranger en est chassé et ne souille plus de sa présence la terre de la liberté. » Quelques jours après, dans une nouvelle lettre, Beauvais sollicitait de ses collègues « un congé d'un ou deux mois pour rétablir les ressorts d'une vie altérée jusque dans ses principes fondamentaux que je veux et je dois dorénavant consacrer tout entière et sans partage à la République. » Il remerciait la nation d'avoir « bien voulu couvrir sa famille de bienfaits. » Mais étant retombé, à quelque temps de là, au pouvoir des Anglais, il fut pendu par leur ordre à Montpellier. Les plus grands honneurs furent rendus par la Convention à ses dépouilles; son corps fut brûlé avec cérémonie; ses cendres déposées dans une urne aux Archives nationales, et son buste placé dans la salle des séances de l'Assemblée. Ses enfants reçurent en outre une récompense nationale; l'un d'eux, Théodore Beauvais de Préaux, devint général et baron de l'Empire.

**BEAUVAU** (MARC-ÉTIENNE-GABRIEL, PRINCE DE), pair des Cent-Jours et pair de France, né à Paris, le 22 septembre 1773, mort à Paris, le 28 janvier 1849, servit l'empereur Napoléon qui le nomma chambellan en 1809, le créa comte de l'Empire le 21 novembre 1810, et l'éleva à la pairie le 2 juin 1815, pendant les Cent-Jours. Mme la princesse de Beauvau, née de Mortemart, était dame du palais de l'impératrice Marie-Louise. La Restauration éloigna le prince de Beauvau de la vie politique; il ne retrouva son siège à la Chambre des pairs que sous la monarchie de juillet, le 19 novembre 1831, et s'y fit peu remarquer. Il était grand d'Espagne de première classe et prince du Saint-Empire.

**BEAUVAU** (FRANÇOIS-VICTURNIEN-CHARLES-JUST, PRINCE DE CRAON ET DE), fils du précédent, né à Haroué (Meurthe), le 17 mars 1793, mort à Paris, le 15 mars 1864, servit le pre-